



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

Total des produits d'exploitation (milliers de francs) :	1'411,9	(1'390,8 en 2015)
Total des charges avant impôt et amortissements :	1'070,6	(1'026,6)
Résultat avant impôt et amortissements :	341,3	(364'2)
Résultat de l'exercice :	- 4,0	(+ 6,4)

Suite à plusieurs questions il est précisé qu'impôts et taxes (+ 18'536 fr. par rapport au budget) ont été grevés d'un rattrapage de taxe EU/EC. La commune de St-Légier a fait une erreur de facturation en 2014 et augmenté sa taxe, ce qui a créé un litige et un passif qui n'ont pu être que partiellement réglés en 2016. Un ultime rattrapage aura lieu en 2017. Un rattrapage d'électricité a également eu lieu suite à un report de facture 2015 sur 2016. Les taux des emprunts (ATF) ont pu être abaissés, diminuant les charges financières de 15'000 francs en 2016. Ces taux sont bloqués pour 6 ans.

Le rapport de la nouvelle fiduciaire (BfB Fidam révision à Renens) est lu par le vice-président, Laurent Busslinger. Conclusion : « Lors de notre contrôle nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. »

L'assemblée adopte les comptes et le rapport de révision à l'unanimité.

5) Nomination du Président

Daniel Meyer se représente pour une nouvelle année.

Il est élu par acclamations.

6) Nomination du comité

Tous les membres du comité, soit : Laurent Busslinger, David Corminboeuf, Fabian Noverraz, Alain Perrenoud et Marc-Olivier Savary se représentent pour une nouvelle année.

Ils sont élus par acclamations.

7) Nomination de l'organe de révision.

La fiduciaire BfB Fidam révision SA est reconduite dans cette fonction pour un an.

8) Cotisations 2017, Budget 2017

Marc-Olivier Savary détaille le budget 2017. En relation avec la diminution des intérêts on attend un résultat positif de 34'000 francs. Mais en parallèle l'emprunt bancaire augmentera aussi, atteignant sa limite de 605'000 francs. Le comité recherchera des solutions. Un membre émet le souhait d'avoir un indice d'occupation des halles (tennis et badminton). Un autre membre suggère de présenter un dossier à la Loterie romande pour certains investissements. Le comité étudiera les deux idées.

Les cotisations sont reconduites sans changement. Elles sont les suivantes : Actifs 410 fr. ; Couples 640 ; Ecoliers 130 ; Juniors 190 ; Etudiants/Apprentis 260 ; Membres en congé : Adultes 90 ; Etudiants/Apprentis 90 ; couples 180 ; juniors 60.

Le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

9) Programme 2017

Philippe Serex le présente. Le CVT s'efforce de maintenir un bon équilibre pour tous ses membres, actifs ; licenciés ; juniors et seniors. S'agissant des interclubs, une participation de 50 fr. sera demandée aux joueurs. Philippe Serex présente encore et remercie tout le personnel du club.



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

10) Propositions individuelles

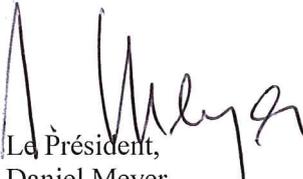
Aucune proposition individuelle n'a été déposée. A l'AG 2016 une proposition demandait qu'une permanence du restaurant soit organisée durant les vacances des tenanciers. Le comité l'a examinée mais repousse la demande. Le bail prévoit cinq semaines de fermeture, deux durant les vacances scolaires de Noël, une durant les relâches de février et deux durant les vacances d'octobre. Ce système se révèle adapté. Les tenanciers sont au passage remerciés pour toute leur activité.

11) Proposition du comité

Le comité n'a pas de proposition, mais plusieurs informations. Pour l'AG 2018 les comptes seront disponibles à la réception dès leur approbation par la fiduciaire. Le PV de l'AG sera mis sur le site. Pour les courts 12 et 13 il sera désormais possible de réserver en été une semaine à l'avance (au lieu d'un jour)

12) Divers

Pas de divers


Le Président,
Daniel Meyer

La séance est levée à 20 h 45.


Le vice-président et secrétaire ad hoc,
Laurent Busslinger